

**Pièce jointe 1 Dossier consultatif de l'autorité fédérale (DCAF) - Projet de dépôt souterrain en couches géologiques profondes du combustible nucléaire irradié du Canada**  
Fichier du registre: 88774

Veillez soumettre le formulaire rempli avant le 4 février 2026, par courriel à [nuclearwaste-dechetsnucleaires@iaac-aeic.gc.ca](mailto:nuclearwaste-dechetsnucleaires@iaac-aeic.gc.ca). Pour être inscrit au Registre et pour respecter la Loi sur les langues officielles, l'AEIC exige que vous soumettiez le formulaire DCAF ou un résumé de celui-ci en français et en anglais.

**Renseignements sur le ministère ou l'agence**

<b>Date de soumission</b>	2026-01-04
<b>Ministère/Agence</b>	Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor)
<b>Personne-ressource, titre, unité de travail</b>	Robert Fan Agent d'initiatives, FedNor-Prestation des programmes, Région Nord-Ouest
<b>Courriel, téléphone</b>	<information professionnel caviardée>
<b>Personne-ressource, titre, unité de travail</b>	Dana McGill Agente de politiques et de planification, FedNor- Développement des politiques et des programmes
<b>Courriel, téléphone</b>	<information professionnel caviardée>

Examinez la description initiale du projet et répondez aux questions suivantes :

1. Votre ministère ou organisme possède-t-il des renseignements ou des connaissances de spécialistes ou d'experts dans son domaine de compétence qui pourraient être utiles à la réalisation de l'évaluation d'impact du projet?

Oui. FedNor possède une expertise spécialisée en lien avec l'économie et le développement économique du Nord de l'Ontario.

L'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor) a le mandat de promouvoir la croissance économique, la diversification, la création d'emplois ainsi que la durabilité et l'autonomie des collectivités dans la région. Par l'intermédiaire de ses programmes et services et au moyen de l'aide financière offerte pour les projets qui visent à créer des emplois et à faire croître l'économie, FedNor travaille avec des entreprises et des collaborateurs communautaires en vue de renforcer le Nord de l'Ontario.

À titre de bailleur de fonds, d'éclaireur, de rassembleur et de défenseur, FedNor aide les collectivités (autochtones et non autochtones) à obtenir des fonds du gouvernement pour participer à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'infrastructure liés aux possibilités de développement économique régional. Il s'agit notamment de fournir une aide financière aux projets dirigés par les Autochtones et d'appuyer les organisations qui fournissent des services aux populations autochtones.

FedNor a dirigé la [Stratégie pour la prospérité et la croissance du Nord de l'Ontario \(SPCNO\) 2025-2030](#), qui présente une approche pangouvernementale visant à favoriser un développement économique solide dans la région.

2. Votre ministère ou votre organisme exercera-t-il une attribution ou fournira-t-il une aide financière liée au projet pour permettre sa réalisation totale ou partielle?

L'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor) n'a actuellement aucun projet demandant une aide financière à la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), à la Nation ojibway du lac Wabigoon (WLON) ou au canton d'Ignace qui soit directement ou indirectement lié au site de dépôt en couches géologiques profondes.

Les programmes et les initiatives de FedNor sont offerts aux organisations situées dans le Nord de l'Ontario et les demandes peuvent être présentées en tout temps. Ainsi, l'Agence pourrait être

amenée à soutenir des initiatives ou des occasions de développement économique ou des entreprises qui se présenteront au fur et à mesure de l'avancement du projet de dépôt en couches géologiques profondes.

Voici les programmes de financement de base de FedNor :

#### A. Programme de développement du Nord de l'Ontario (PDNO)

Dans le cadre du Programme de développement du Nord de l'Ontario, FedNor investit dans des projets dirigés par des municipalités, des Premières Nations et d'autres organisations et institutions qui soutiennent le développement économique communautaire, la diversification, la création d'emplois et les collectivités autonomes du Nord de l'Ontario. Le financement peut être accordé en priorité selon les domaines suivants :

##### Développement économique communautaire

FedNor cible son soutien de manière à aider les collectivités des régions rurales et éloignées à créer les conditions nécessaires à la croissance et au développement de l'économie. Cela comprend des investissements dans des projets comme la planification stratégique communautaire et commerciale, le renforcement des actifs industriels et commerciaux des collectivités, la mise en œuvre d'initiatives prioritaires, ainsi que l'appui aux stages pour les jeunes.

##### Croissance et compétitivité des entreprises dans le Nord de l'Ontario

Le financement est destiné aux entreprises du Nord de l'Ontario afin de faciliter leur accès au capital, de soutenir la modernisation de leurs processus opérationnels et de gestion, et d'accroître leurs échanges commerciaux, leurs exportations et leur accès à de nouveaux marchés. Les investissements ciblent les activités qui accélèrent la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) dans des secteurs d'activité clés et contribuent à l'expansion de l'économie régionale.

##### Initiative d'investissement communautaire pour le Nord de l'Ontario

Des fonds sont mis à disposition pour permettre aux petites collectivités ou aux Premières Nations d'embaucher une personne qualifiée afin de développer l'économie locale. Ce professionnel du développement économique s'emploiera à favoriser des possibilités et des partenariats dans la région, et aidera à mettre en œuvre des stratégies qui visent à renforcer la collectivité et à créer des emplois.

#### B. Croissance économique régionale par l'innovation (CERI)

FedNor propose deux volets de programmes pour aider les entrepreneurs à lancer et à faire croître des entreprises et créer les conditions nécessaires au développement d'écosystèmes d'innovation régionaux solides, dynamiques et inclusifs à l'échelle du pays :

##### Expansion des entreprises et productivité

Le financement offert dans le cadre de ce volet de programme aide les entreprises à divers stades de développement, y compris les entreprises à forte croissance, à accélérer leur croissance et à adopter des technologies novatrices qui favorisent l'expansion, la commercialisation, la productivité et la conquête de nouveaux marchés pour accroître leur compétitivité partout dans le monde.

##### Écosystèmes d'innovation régionaux

Le financement dans le cadre de ce volet de programme aide les organismes sans but lucratif à créer, à faire croître et à développer des réseaux régionaux solides et inclusifs qui appuient la croissance et l'innovation des entreprises. Cela permettra de créer l'environnement entrepreneurial propices à des économies régionales plus innovantes et d'augmenter la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME).

- 3. À partir du tableau 1**, indiquez les **enjeux clés** propres au projet et au contexte, en vous basant sur l'expertise relevant de votre mandat<sup>1</sup> et des informations en votre possession. Les informations disponibles peuvent inclure votre accès à des bases de données et aux connaissances organisationnelles, ainsi que la version provisoire de la description initiale du

projet, et tout échange avec le promoteur ou d'autres parties en rapport avec le projet et les moyens connus qui pourraient s'attaquer aux effets du projet.

FedNor n'a pas d'autres enjeux clés à signaler qui n'ont pas été indiqués dans la description initiale du projet.

**Tableau 1 : Questions clés pour orienter le processus d'évaluation d'impact**

Ce tableau doit mettre en évidence les enjeux clés qui doivent être considérées dans le processus d'évaluation d'impact, notamment la nécessité de réaliser une telle évaluation et, dans l'affirmative, la portée de celle-ci et l'adaptation subséquente des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.

Les enjeux clés sont les préoccupations majeures directement liées à une composante ou à une activité du projet, dont l'analyse est censée être déterminante pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Les conseils des autorités fédérales devraient être guidés par la détection et la résolution des enjeux clés. Si une évaluation d'impact est nécessaire, elle devra être axée sur les enjeux clés.

Identification du commentaire	a) Questions clés	b) Composante ou activité du projet	c) (i) Séquences des effets biophysiques	c) (ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) (iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Impacts on Indigenous Peoples and their rights	e) Instruments pour la résolution des questions	f) Renseignements complémentaires fournis par le promoteur
Identifiez les commentaires par organisation et par numéro de commentaire.  par exemple : AEIC-01	Précisez la nature de l'enjeu clé (p. ex., espèces et lieu particuliers).	Indiquez la composante ou l'activité du projet liée à l'enjeu clé.  Précisez la nature, l'ampleur, la nouveauté et la complexité de la composante ou de l'activité.	Indiquez la séquence des effets biophysiques particulière entre la composante ou l'activité du projet et le récepteur environnemental ou humain touché (y compris les populations autochtones).	Décrivez pourquoi il s'agit d'un enjeu clé relevant du mandat de votre ministère ou organisme, y compris sur le plan des priorités du gouvernement fédéral et en ce qui concerne la probabilité, la gravité ou l'incertitude des effets anticipés.  Déterminez si l'enjeu clé est courant pour les projets de cette nature ou dans ce secteur, ou s'il est propre à ce projet en raison de sa complexité, de sa taille ou de sa nouveauté, d'un milieu récepteur sensible ou rare, ou de la proximité de récepteurs environnementaux ou humains sensibles (y compris les populations autochtones).	Décrivez pourquoi l'enjeu clé est important pour la prise de décision en tant : <ul style="list-style-type: none"> <li>qu'effet négatif relevant d'un domaine de compétence fédérale, ou qu'effet négatif direct ou accessoire, qui peut être important en fonction des preuves disponibles, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>les connaissances et l'expérience des experts fédéraux acquises lors d'évaluations de projets antérieurs;</li> <li>la présence d'espèces, d'habitats ou de récepteurs humains sensibles (y compris les populations autochtones);</li> <li>des activités, des composantes ou des technologies nouvelles ou complexes liées au projet;</li> <li>de grandes incertitudes quant aux effets ou à l'efficacité des mesures d'atténuation;</li> <li>des mesures d'atténuation inconnues ou non prouvées;</li> </ul> </li> <li>qu'un facteur de justification de l'intérêt public qui devrait être important pour la prise de décision, comme un effet positif probable contribuant à la durabilité, aux obligations environnementales du Canada ou à ses engagements en matière de changement climatique, ou appuyant les priorités gouvernementales, comme la réconciliation avec les peuples autochtones.</li> </ul>	Décrivez comment les enjeux clés que vous avez identifiés dans votre mandat et votre expertise peuvent avoir des répercussions sur les peuples autochtones et leurs droits.  Ces conseils doivent être éclairés par les connaissances et les contributions des Nations et communautés autochtones pendant la période de commentaires, ou dans la description initiale du projet afin de soutenir une évaluation plus précise, respectueuse et collaborative.	Décrivez comment l'enjeu clé pourrait être résolu ou traité grâce à : <ul style="list-style-type: none"> <li>tout instrument, y compris les pouvoirs, les devoirs, les fonctions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose votre ministère ou organisme;</li> <li>tout instrument, y compris les pouvoirs, les devoirs, les fonctions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose une autre instance, y compris la province;</li> <li>des mesures d'atténuation communes, éprouvées, bien comprises ou normalisées pour atténuer les effets ou les séquences des effets;</li> <li>les engagements pris par le promoteur (p. ex., dans la description initiale du projet).</li> </ul>	Décrivez les informations que le promoteur peut fournir, ou les engagements qu'il peut prendre, qui donneraient confiance que l'enjeu peut être résolu par les moyens existants (à considérer pour la version finale de la description initiale du projet, le futur résumé des enjeux et la réponse, ou (potentiel) lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.  Déterminez si des informations, des études, des analyses ou un travail de collaboration avec d'autres autorités seraient nécessaires pour traiter la question au-delà des instruments existants.

*Veillez insérer des lignes supplémentaires au besoin.*